INTERVENTION DU MINISTRE DE LA SANTÉ

(Point presse)

Dr. Jacques Raynal

**19 août 2020 – 15H**

Bonjour à tous,

Merci d’avoir répondu présent à ce 2e point presse de la semaine.

Nous allons commencer cette intervention en faisant un point de situation, puis nous continuerons sur la gestion des sujets contact et cas suspects, puisque nous nous étions quittés sur certaines questions lors de notre dernier point presse.

Suite à la publication du carré épidémiologique de ce jour, vous avez pu constater que **15** nouveaux cas de COVID-19 ont été détectés, soit un total de **170** cas depuis l’ouverture de nos frontières le 15 juillet 2020.

**3** d’entre eux sont actuellement hospitalisés au CHPf dont **1** a été placé en réanimation, uniquement par mesure de précaution.

**27** sont guéries et sorties d’isolement, **143** sont actuellement suivies et isolées. Ces **143** personnes sont réparties sur Tahiti (140), Moorea (2) et Tetiaroa (1).

Ces **15** nouveaux cas ont été détectés grâce aux enquêtes effectuées par le bureau de veille sanitaire de la Direction de la santé et grâce au dispositif de surveillance COV-Check Porinetia pour les personnes arrivant de l’international.

Sur les 3 derniers vols internationaux, l’ARASS a procédé à un contrôle aléatoire de la validité des autotests des arrivants, dont la grande majorité était conforme.

Avant d’entrer dans le vif du sujet, je souhaitais faire une déclaration sur la situation à Hiva Oa, aux Marquises. Je suis conscient de la panique provoquée par des informations mal relayées et je tiens à être clair là-dessus : aucune personne n’a été testée positive à la Covid 19.

Pour précision, l’équipe du CHPf aperçue sur l’île a effectué une mission médicale qui était prévue depuis bien longtemps. Des prélèvements ont bien été réalisés, mais par le personnel du centre médical d’Atuona. Ces prélèvements ont été faits par mesure de précaution.

Bien, dernièrement je m’étais exprimé sur la gestion des cas confirmés et de leur mise en isolement strict.

Aujourd’hui je souhaite revenir sur ceux qu’on appelle : sujets contact et cas suspects. J’ai pu constater que ces termes n’étaient pas assimilés par tous et que certaines déclarations pouvaient donc porter à confusion.

Pour les personnes dites sujets contact : il s’agit des personnes ayant été en contact direct avec un ou plusieurs cas confirmé(s). On les évalue selon 3 niveaux de risques, dont les critères sont les suivants :

1. Risque élevé : *personne(s) vivant sous le même toit, qu’un cas confirmé, ayant eu des contacts rapprochés (<1m), sans masque.*
2. Risque modéré : *personne(s)*
* *ayant eu un contact étroit (<1m) avec cas confirmé, avec doute sur le respect des mesures barrières.*
* *ayant partagé un espace confiné pendant plus de 15 minutes, sans masque.*
* *ayant eu un contact rapproché (<1m) avec cas confirmé pendant plus de 15 min à l’extérieur sans masque.*
1. Risque faible : *personne(s) ayant eu un contact bref avec un cas confirmé, mais ayant respecté les mesures barrières. Pour précision : si l’état de santé d’un sujet contact à risque faible évolue, et qu’il se met à présenter des symptômes évocateurs de la maladie, alors il sera considéré comme cas suspect.*

L’isolement sera fortement recommandé uniquement aux sujets contact à risque « élevé » ou « modéré ».

Toutefois, les sujets contact à risque faible doivent continuer d’appliquer les gestes barrières mais également d’éviter les regroupements : qu’ils soient familiaux ou amicaux, qu’ils soient d’ordre privé ou professionnel etc..

Les cas suspects sont ceux qui présentent les symptômes évocateurs de la Covid. Nous recommandons l’isolement à ces personnes.

A la question de savoir pourquoi on ne fait pas de dépistage de masse, je répondrais qu’à ce stade de l’épidémie, l’objectif principal est d’identifier les clusters pour bloquer les chaînes de transmission, et orienter les dépistages vers les sujets contacts à haut risque.

Comme je l’ai précisé juste avant, certains sujets contacts présentent plus de risques que d’autres et sont par conséquent considérés comme « prioritaires » dans ce processus.

À propos du confinement de ces sujets contact et cas suspects, et de la gestion de leur absence au travail, sachez que j’ai été attentif à vos questions. Nous avons convenu que :

1. Les salariés considérés comme sujets contact, et en attente du résultat de leur test, obtiendront une attestation du laboratoire, certifiant qu’ils ont effectué un test et qu’ils sont en attente du résultat. Cette attestation permettra d’informer leur employeur.
* Si leur test est négatif, alors une attestation stipulant de leur résultat négatif leur sera remise. Toutefois, leur confinement étant recommandé pour une durée de 14 jours, il doit être aménagé avec l’employeur (télétravail, congé, etc…)
* Si les résultats s’avèrent positifs, ils seront placés en isolement strict. Un arrêt de travail de 10 jours pourra leur être délivré par leur médecin traitant ou un médecin de la Direction de la santé.
1. Le BVS de la DS remet 2 types d’attestation :
* une attestation de mise en isolement pour les sujets contacts à risque modéré et élevé (14 jours)
* une attestation de fin d’isolement pour les cas confirmés, qui sera délivrée 10 jours après la date des résultats.

Maintenant, je vais laisser la parole aux journalistes.